



MORIN-HEIGHTS
1855

APPEL D'OFFRES Niveleuse

La Municipalité de Morin-Heights sollicite des offres de service visant la fourniture d'une niveleuse articulée, usagée 2009 à 2014 de marque Volvo modèle G 960, de moins de 2000 heures d'utilisation.

Les soumissions doivent être présentées sous plis cachetés sur les documents fournis par la municipalité. L'enveloppe doit porter la mention « **Niveleuse** » ainsi que le nom du soumissionnaire.

Il appartient au soumissionnaire qui présente un produit autre que celui demandé d'établir un feuillet comparatif exhaustif qui permette à la Municipalité de juger de l'équivalent proposé. En cas d'indétermination, l'équivalent sera refusé.

Les offres seront reçues à la Municipalité de Morin-Heights, 567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0, jusqu'à 11 heures, mardi le 11 mars 2014 pour être ouvertes à la même heure.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission préparés par la Municipalité seront acceptées. Les documents sont disponibles sur SEAO au www.seao.ca.

La Municipalité de Morin-Heights ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et cela sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Le Directeur général

Yves Desmarais
secrétaire-trésorier

Le 24 février 2014

Municipalité de Morin-Heights

567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0
Téléphone : 450 226 3232 – Télécopieur : 450 226 8786
municipalite@morinheights.com

1. Description générale

La niveleuse articulée de marque Volvo modèle 960 usagée 2009 à 2014 modèle G 960 de moins de 2000 heures d'utilisation avec aile de coté de marque Craig, modèle 301 de 12 pieds.

En plus des caractéristiques énumérées, le véhicule proposé doit être conforme aux descriptions présentées dans la documentation des compagnies.

2. Responsabilité de l'adjudicataire

L'adjudicataire est responsable de l'ensemble du contrat et d'en assurer le suivi et la livraison dans le délai demandé au devis.

L'adjudicataire est responsable d'effectuer toutes les corrections nécessaires pour rendre l'équipement conforme au présent devis, en bon état de marche et conformes aux règles de l'art applicables, et ce, avant l'acceptation finale.

3. Équivalent

Le soumissionnaire doit inclure les documents pertinents aux remarques, dérogations ou options proposées.

À moins qu'il ne soit indiqué «PAS D'ÉQUIVALENT ACCEPTÉ», d'autres marques ou modèles que ceux stipulés dans le présent devis peuvent être proposés comme équivalent et seront considérés. Le soumissionnaire doit établir un feuillet comparatif exhaustif qui permette à la Municipalité de juger de l'équivalent proposé. En cas de doute, l'équivalent sera refusé.

Les véhicules, équipements ou caractéristiques proposés comme équivalent devront convenir à l'utilisation que la Municipalité entend en faire, respecter les exigences du présent devis et être considérés comme un équivalent acceptable par la Municipalité. L'acceptation ou le rejet d'une équivalence par la Municipalité sera finale et sans recours.

De plus, elle ne devra pas occasionner un préjudice à la Municipalité. Les marques et modèles spécifiés serviront de base comparative.

La Municipalité se réserve le droit de passer outre certaines exigences du devis, s'il s'avère que le produit proposé rencontre la qualité générale requise par la Municipalité.

Durant la période d'analyse des soumissions par la Municipalité, le soumissionnaire devra faire le nécessaire pour permettre à la Municipalité de vérifier la conformité ou l'équivalence de l'équipement ou des spécifications proposés, et ce, dans un délai jugé raisonnable par la Municipalité. Si la preuve d'équivalence n'a pu être établie à la satisfaction de la Municipalité, sur demande et sans frais, le véhicule ou l'équipement proposé devra être mis à la disposition des représentants de la Municipalité pour fin d'inspection ou d'essai à un endroit qui conviendra à la Municipalité et au soumissionnaire, et ce, pour le temps requis par la Municipalité pour lui permettre d'en faire l'évaluation qu'elle jugera adéquate. À défaut, la Municipalité devra considérer la proposition comme étant non conforme par faute de preuve

4. Contrat

La résolution du Conseil qui confirme l'adjudication au soumissionnaire confirme le contrat.

5. Cession du contrat

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation de la Municipalité.

6. Livraison du véhicule

Le véhicule devra être livré avant le 31 mars 2014.

7. Livraison et acceptation finale

À moins d'avis contraire, la niveleuse sera livrée avec l'aile de côté en bon état de marche et tous les documents requis, ainsi que toutes les options commandées. À défaut, la municipalité se réserve le droit de refuser le véhicule.

Le véhicule sera livré franc de port au garage municipal, 26, rue des Chutes, Morin-Heights.

Le véhicule livré sera inspecté par la Municipalité en vue de son acceptation finale, avant sa mise en service.

L'adjudicataire sera responsable d'effectuer toutes les corrections nécessaires pour rendre le l'équipement conformes au présent devis, en bon état de marche et conformes aux règles de l'art applicables, et ce, avant l'acceptation finale.

8. Délais de livraison

L'adjudicataire est le seul responsable quant au respect de la date de livraison. Advenant que le véhicule ne soit pas livré dans le délai imparti, la municipalité se réserve le droit, après avoir donné un avis de cinq jours ouvrables à l'adjudicataire de louer un véhicule de même catégorie que celui commandé pour la durée du retard.

Auquel cas, le prix de location sera déduit du paiement à l'adjudicataire. L'adjudicataire pourra, s'il le désire fournir un véhicule de déneigement, auquel cas, il assumera les frais directement.

9. Prix de la soumission

Le prix inscrit au bordereau de soumission représente la totalité de la rémunération du fournisseur et incorpore les éléments de coûts de toute nature incluant les taxes pour la fourniture du véhicule et de ses équipements, à la satisfaction de la Municipalité.

10. Renseignements supplémentaires

Toute demande de renseignements doit être adressée au directeur du service des travaux publics par courriel : servicestechniques@morinheights.com

La Municipalité n'acceptera pas de variations dans le prix en cours de réalisation du mandat.

En conséquence, les soumissionnaires sont invités à informer la direction du service des travaux publics de tout oubli, manque de précision ou correction à apporter au document

d'appel d'offres qui puisse avoir une influence sur le prix, au moins 5 jours avant la date d'ouverture.

La Municipalité apportera les compléments d'informations par l'émission d'addenda. Une imprécision au document ne pourra être invoquée par la suite comme étant un imprévu.

11. Dépôt de soumission

Le dépôt de soumission de 10% de la valeur a pour but de protéger la Municipalité si le soumissionnaire ou l'adjudicataire ne remplit pas intégralement ses obligations.

Le soumissionnaire ne pourra retirer sa soumission après l'avoir remise à la Municipalité. Il sera lié par les termes de la soumission pour une durée de soixante (60) jours.

12. Défaut de l'adjudicataire

Si l'adjudicataire est en défaut de respecter l'un des engagements souscrits la Municipalité pourra, suite à un avis de quarante huit heures, confisquer le dépôt et résilier de plein droit le contrat, sans encourir de pénalité.

Advenant que ces engagements soient mineurs, la Municipalité pourra passer outre et retenir le dépôt comme pénalité au moment du paiement.

13. Documents de soumissions

De façon non limitative, le soumissionnaire doit joindre à sa soumission pour en faire partie intégrante les documents suivants :

Liste des documents	Conforme	
	Oui	Non
Un chèque visé ou un cautionnement pour une valeur représentant dix pour-cent (10%) du montant soumissionné ;		
Une résolution dûment certifiée du Conseil d'administration autorisant les officiers de la firme à présenter la soumission ;		
Le présent devis avec mention de conformité et les renseignements requis, chacune des pages portant l'initiale du soumissionnaire ;		
La déclaration solennelle du fournisseur ;		
La description complète des produits offerts ;		
Le soumissionnaire devra inclure à sa soumission un feuillet publicitaire du manufacturier indiquant les caractéristiques du véhicule et des équipements proposés ;		
Manuel de pièces ou CD;		
Manuel d'entretien préventif ou CD) ;		
Manuel d'opération ou CD;		

14. Attestation fiscale de Revenu Québec

Le soumissionnaire doit déposer à la Municipalité, avec sa soumission ou au plus tard avant l'octroi du contrat, une attestation de Revenu Québec à l'effet que l'entreprise est en règle.

L'exigence de détenir une attestation de Revenu Québec ne s'applique pas à l'entrepreneur qui n'a pas d'établissement au Québec où s'exercent des activités de façon permanente. »

15. Lois en matière électorale

« Aucun contrat ne sera conclu avec une personne physique ou morale qui ne peut obtenir de contrat public en vertu de l'article 641.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de l'article 564.3 de la Loi électorale ou de l'article 221.1.2 de la Loi sur les élections scolaires.

Avant l'octroi du contrat, la Municipalité pourra procéder à une vérification au Registre du Directeur général des élections afin de vérifier si la personne physique ou morale concernée peut obtenir un contrat public en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

Dans la négative, la soumission sera rejetée. Il est de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer, pendant l'exécution du contrat, que les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la Loi électorale et de la Loi sur les élections scolaires soient respectées à l'égard des sous-contrats qu'il confiera.

La Municipalité n'engage aucunement sa responsabilité à cet égard et pourra requérir du soumissionnaire retenu, si elle le juge approprié, toute mesure (incluant la résiliation de sous-contrats) qui serait jugée appropriée en cas de contravention à ces lois. »

16. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres

Tout soumissionnaire doit compléter la déclaration solennelle attestant que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.

La soumission de tout soumissionnaire s'étant livré à une collusion, ayant communiqué ou convenu d'une entente ou d'un arrangement avec un autre soumissionnaire ou un concurrent pour influencer ou fixer les prix soumis, sera automatiquement rejetée.

17. Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi

Tout soumissionnaire doit compléter la déclaration solennelle attestant que ni lui, ni aucun de ses représentants, ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, joindre à sa soumission une déclaration à l'effet que cette communication a été faite après que toute inscription exigée en vertu de la loi au Registre des lobbyistes ait été faite.

18. Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption

Tout soumissionnaire doit compléter la déclaration solennelle attestant que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.

La soumission de tout soumissionnaire s'étant livrée à des gestes d'intimidation de trafic d'influence ou de corruption sera automatiquement rejetée.

19. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts

Tout soumissionnaire doit compléter la déclaration solennelle attestant qu'il n'existait aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire.

20. Option

Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre d'achat de l'équipement municipal suivant :

- Niveleuse Champion 1989, modèle 730, 1200 heures
- Aile de coté à câble
- Pneus Michelin Snow plus, 25 % d'usure.

Les soumissionnaires intéressés peuvent inspecter l'équipement au garage municipal, sur rendez-vous.

Cette option n'est pas considérée comme un échange. Elle sera exercée par la Municipalité, le cas échéant séparément de l'acquisition de l'équipement faisant l'objet de la soumission.

21. Soumission

La Municipalité de Morin-Heights ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

22. Devis technique

Description		Conforme	Commentaires
		OUI	
Marque et modèle	Volvo G960 sans équivalent	<input type="checkbox"/>	
Année	2009 ou plus récent	<input type="checkbox"/>	
Heures inscrites	2000 heures ou moins	<input type="checkbox"/>	
Moteur	Volvo 6 cylindres d'une capacité minimale de 220 HP	<input type="checkbox"/>	
Transmission	Type <i>Power shift</i> 1160 11 vitesses avant et 6 vitesses arrière	<input type="checkbox"/>	
Différentiel	Avec dispositif permettant le blocage des roues arrières en position <i>lock</i> ou <i>unlock</i>	<input type="checkbox"/>	
Freins	Muni d'un frein d'urgence avec indicateur et alarme	<input type="checkbox"/>	
	Freins à disques assistés sur les roues arrière	<input type="checkbox"/>	
Poids de l'unité	Le poids inscrit par le manufacturier devra être au minimum 17000 kg	<input type="checkbox"/>	
Roues	Jante de 10 ou de 13 po d'une seule pièce interchangeable	<input type="checkbox"/>	
	Jante additionnelle avec pneu monté	<input type="checkbox"/>	
Pneus	Michelin d'origine <i>Snow Plus</i> ayant moins de 20% d'usure de dimension 17,5R25	<input type="checkbox"/>	
Cabine	Type <i>Low Profile</i> avec ROPS hauteur libre intérieure de 1620 mm ou 64 po	<input type="checkbox"/>	
	Muni de l'ensemble <i>Confort</i> pour opérateur comprenant : Convertisseur 24-12V	<input type="checkbox"/>	
	Pare-soleil avant et arrière	<input type="checkbox"/>	
	Air climatisé, chauffage et pressurisation	<input type="checkbox"/>	
	Sièges avec suspension à air et ceintures de sécurité	<input type="checkbox"/>	
	Conduite du véhicule avec volant circulaire ajustable	<input type="checkbox"/>	
	Vitres latérales coulissantes	<input type="checkbox"/>	
	Radio Am/Fm	<input type="checkbox"/>	
	Lumière de cabine intérieure (plafonnier)	<input type="checkbox"/>	

Description		Conforme	Commentaires
		OUI	
Cabine	Lave-glace	<input type="checkbox"/>	
	Essuie-glace avant et arrière	<input type="checkbox"/>	
	Les contrôles pour la flottaison de la lame de 14 pieds et autres accessoires installés en face et à droite de la cabine	<input type="checkbox"/>	
	Lumière de travail côté droit sur la cabine	<input type="checkbox"/>	
	Lumière de recul arrière	<input type="checkbox"/>	
	Lumière de travail pour la lame centrale 14' <i>Moldboard</i>	<input type="checkbox"/>	
	Miroirs chauffants repliables des 2 côtés	<input type="checkbox"/>	
	Lumières principales montées sur la cabine avec contrôle d'intensité	<input type="checkbox"/>	
	Lumières additionnelles montées sur supports à l'avant du véhicule avec contrôle d'intensité	<input type="checkbox"/>	
	Autres accessoires	Chauffe moteur	<input type="checkbox"/>
Direction assistée		<input type="checkbox"/>	
Gyrophare		<input type="checkbox"/>	
Lame de travail	De type <i>Moldboard</i> de 14 pi avec extension de 24 po (2 pi) amovible	<input type="checkbox"/>	
Aile de côté	Muni d'une aile de côté et des contrôles requis à son fonctionnement de marque <i>Craig</i> de 12 pieds modèle 301 avec poteau de bordage de 48 po dont l'âge ne dépasse pas celui du véhicule et en bon état de marche	<input type="checkbox"/>	
Garantie	Le vendeur offre une garantie minimale de 600 heures inscrites au compteur ou d'une année selon la première éventualité sur le moteur, la transmission et les pompes hydrauliques	<input type="checkbox"/>	

23. Déclaration solennelle du soumissionnaire

Initiales du soumissionnaire	En vertu des dispositions de la Politique de gestion contractuelle, tout soumissionnaire doit joindre la présente déclaration à sa soumission. Le soumissionnaire doit apposer ses initiales dans chacune des cases et signer le document, faute de quoi, la soumission sera rejetée.
	J'affirme solennellement que la présente soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.
	J'affirme solennellement que ni moi, ni aucun de mes collaborateurs ou employés ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat.
	J'affirme solennellement que ni moi, ni aucun de mes collaborateurs ou employés n'a eu de communication d'influence dans le cadre établi par la Loi sur le lobbying.
	J'affirme solennellement que ni moi, ni aucun de mes collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.
	J'affirme solennellement qu'il n'existait aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire de la Municipalité de Morin-Heights.

Fait à _____

le _____ 2014

Signature du soumissionnaire

Signature du témoin

Nom du soumissionnaire

Nom du témoin

24. Formulaire de soumission

Le soumissionnaire soussigné dont la raison est :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIEUR

COURRIEL

après avoir pris connaissance du cahier des charges, addenda et tous autres documents de soumission, s'engage par les présentes, à livrer le véhicule et les équipements décrit, toutes taxes applicables incluses, et à l'entière satisfaction de la municipalité.

	DESCRIPTION	PRIX
PRIX	Niveleuse incluant les équipements	
Modèle	Année	
Numéro de série	Heures	
T.P.S.	5%	
T.V.Q.	9.975%	
TAXES	Pneus, climatisation	
Total du véhicule et des équipements taxes incluses		

Signature du représentant

Nom du signataire autorisé

Date

Numéro de TPS

Numéro de TVQ

Numéro d'entreprise

25. Option

Offre d'achat Niveleuse Champion 1989

T.P.S. 5%

T.V.Q. 9.975%

Offre totale du véhicule et des équipements taxes incluses